

# Les prés de pente. Le cas du Ménil-Hermei (61)

Par Charles-Érik Labadille

Cartographie de Mélanie Labadille

Photographies CE Labadille (sauf mention contraire)

Publié dans la revue de l'AFFO « Orne Nature », n°18 (automne-hiver 2025)



*Sauge et fromental à la Petite Valmière (Rabodanges)*

## Les objets dus

Aujourd’hui, il n’y a que le plombier qui sache ce qu’est un lavabo, et encore ! Aujourd’hui, il n’y a que le garagiste qui sache ce qu’est une voiture, et encore ! Mais le pire, c’est que plus la chose est banale, courante, « élémentaire », moins il y a de gens qui la connaissent ! Nous vivons au siècle des objets dus, qu’on utilise sans en comprendre ni la nature ni le principe de fonctionnement. On n’observe plus, on ne cherche plus à comprendre, on consomme. Les objets semblent doués d’une existence autonome et leur seule raison d’être, c’est d’être là pour que nous puissions en bénéficier. Et comme nous avançons de plus en plus vite, nos vies débordent d’une multitude de choses utiles ou inutiles mais qui nous échappent. Les prairies entrent dans cette catégorie des objets « dus » dont nous disposons sans contrepartie. Avec les forêts, ils forment bien sûr cette composante « verte » de nos campagnes, mais à part ça ? Cet article serait-il une ode à la curiosité ?

## Rencontre avec le pré

Existe-t-il une « culture » (au sens intellectuel du terme) du pré ? Qu’est-ce que notre sphère familiale, notre éducation, nous transmet sur ces objets le plus souvent carrés ou rectangulaires qui bordent nos routes de campagne ? On apprend rapidement que lorsqu’on voyage en automobile, un petit coin, si possible bordé de quelques arbres qui mettent à l’abri des regards, permet d’aller discrètement assouvir ses besoins urgents. Plus tard, on pourra y étendre la couverture pour le pique-nique, voire s’y rouler dans l’herbe. Quelques grands artistes nous montreront que l’on peut y confectionner des bouquets colorés. Les plus matérialistes d’entre nous verront en ces quelques ruminants qui les parcourrent avec nonchalance, ceux-là mêmes qui finiront un jour sous leur fourchette... Mais en fait, seules les écoles d’agriculture transmettent une véritable

« culture » du pré, culture au sens propre comme au sens figuré. Alors, seuls les agriculteurs sauraient-ils ce qu'est un pré ?

## Un pré ou un champ ?

Si les mots « pré » et « prairie » ont le même sens, en revanche, le pré est fait d'herbe, le champ est une terre labourée en vue d'une production légumière ou céréalière. Cette différence apparemment évidente n'est pourtant pas si simple car bien des prairies sont temporaires, laissées en herbe un certain temps pour laisser « reposer » la terre (dans le cadre d'un assolement), puis retournées pour être mises à nouveau en culture. Ainsi, dans l'inventaire réalisé en 2017 (notre carte), il est clair que de nombreuses prairies présentées alors comme telles sont aujourd'hui des labours, et des labours sont retournés à l'état de prairies temporaires, ce que nous avons largement constaté lors d'une dernière « visite de contrôle » en 2025...

En règle générale, le pré est plutôt réservé aux terres les plus acides (les plus pauvres), les plus pentues, donc les moins productives, celles du bocage ; le champ est pour sa part implanté dans les zones plus riches, plus plates, notamment sur les terres carbonatées des bassins sédimentaires. Dans le cadre de cet inventaire, une nouvelle fois les choses n'ont pas été faciles. Certes, la zone d'étude correspond à des roches siliceuses du Massif Armorican, dans une de ses composantes les plus pauvres (sur des schistes métamorphiques appelés cornéennes) mais nous sommes en limite du Bassin Parisien, les terrains calcaires des campagnes de Falaise n'étant distants que de quelques kilomètres. Il en existe d'ailleurs des micro « traces » sur le territoire étudié.

Au premier regard, le pré semble plus « naturel » que le labour. Mais ne nous y trompons pas. Il est soumis à des protocoles de bonification visant à améliorer sa productivité : épandage printanier d'engrais azotés pour favoriser la croissance de l'herbe et permettre un retour précoce des bêtes au pré ; amendements calciques ; semis de graminées plus productives, labours comme nous l'avons déjà évoqué. Bien entendu, ces techniques ne sont pas étrangères à une transformation plus ou moins radicale de l'espace en herbe.



Qu'importe la pente ?

pentes extrêmement fortes de la vallée de l'Orne à cet endroit, ne semblaient engager l'éleveur que vers des pratiques pastorales extensives ; d'autre part, la position en « cul-de-sac » du site annonçait également un isolement et surtout des contraintes d'accès peu compatibles avec la mécanisation des terres et une gestion intensive des troupeaux.

Les conditions de pâturage y participent également, selon le nombre de têtes mis à l'hectare, à quel moment et pour quelle période, avec un enrichissement corrélatif en azote lié aux déjections des animaux plus forte, voire trop forte en cas d'exploitation intensive (plus d'une unité de gros bétail à l'hectare par an ( $> 1$  UGB/ha)).

*A contrario*, deux facteurs peuvent garantir une relative « immunité » des prairies. Ce sont eux qui d'ailleurs nous ont conduit à choisir le secteur de Ménil-Hermei. D'une part, les

## Une richesse patrimoniale incontestable

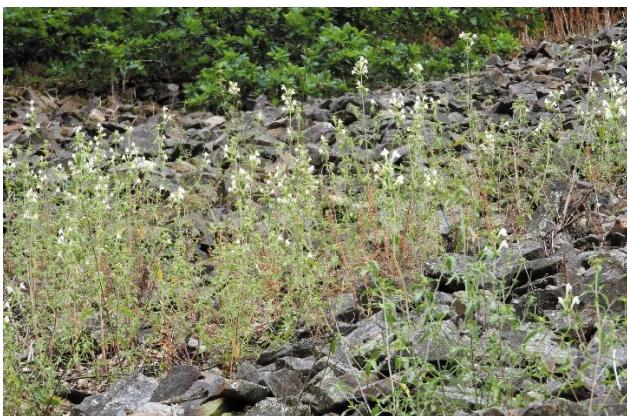
En effet, le caractère montueux de l'endroit semble, de prime abord, être un gage de qualité. Certes, les plateaux « culminent » à une altitude moyenne de 200-250 mètres ! Nous sommes donc bien loin de la montagne... Cependant, malgré la dureté des roches présentes (essentiellement des cornéennes et du granite), la rivière locale, l'Orne, a creusé par le passé une profonde vallée et son lit est aujourd'hui situé à



Les méandres de Saint-Philbert (Orne) / Les Isles-Bardel (Calvados)

60 – 70 mètres d'altitude. Les dénivélées peuvent donc dépasser les 150 mètres, ce qui n'est pas rien pour le nord de la France : en règle générale, les versants sont donc raides ! Ajouter à cela la confluence de deux remarquables méandres encaissés (l'un pour l'Orne, l'autre pour son affluent la Rouvre) et l'on comprend également l'isolement de ce « no man land ou presque », particulièrement visible sur le site de La Courbe (les Isles-Bardel, Calvados) « coincé » au cœur de deux boucles du fleuve. Il est clair que ces fortes

contraintes géographiques (pentes, accessibilité difficile, sols maigres et proximité de la roche en place) ont réduit fortement la mise en valeur agricole et ont d'ailleurs laissé la part belle aux bois. Alors, quoi de mieux pour la biodiversité qui, loin des pratiques intensives, devrait donc se révéler ici au « meilleur de sa forme ».



Dans les pierriers, le galéopsis des moissons



Dans les fissures, le capillaire du nord

Ce pronostic se confirme déjà avec la présence d'une petite dizaine d'espèces remarquables qui, du haut vers le bas, du plateau vers le fond de vallée, ont réussi à se maintenir dans les lieux :

La spergule de Morison *Spergula morisonii* (protection régionale) sur les corniches rocheuses ; le galéopsis des moissons *Galeopsis segetum* (protection régionale) dans les pierriers ; le capillaire du nord *Asplenium septentrionale* (protection régionale) dans les fissures rocheuses ; le dompte-venin *Vincetoxicum hirundinaria* (protection régionale) dans les bois de ravin ; le spiranthe d'automne *Spiranthes spiralis* dans les prés des coteaux bien exposés ; l'orchis bouffon *Orchis morio* dans les prés de pente ; l'œnanthe faux-bouillage *œnanthe pimpinelloides* (protection régionale) dans les prés de fauche semi-humides ; la sanguisorbe officinale *Sanguisorba officinalis* (protection régionale) dans les fossés tourbeux...

Cette présence d'espèces singulières atteste de la qualité de l'ensemble et peut laisser présumer, par extension, des bonnes potentialités de tous les milieux. C'est ce que nous a révélé un inventaire partiel que nous avons mené il y a trente ans (1995) dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales (MAE) menées sur la vallée de l'Orne. Le secteur du Ménil-Hermei y est apparu, entre autres, comme un refuge privilégié pour des prés sortant de l'ordinaire, avec notamment la présence de rares groupements à saxifrages granulés *Saxifraga granulata* établis sur les pentes bien exposées.

Disposant d'un peu de temps en 2017, nous avons souhaité pousser la démarche un peu plus loin afin de connaître la véritable emprise de ces intéressants groupements prairiaux. L'inventaire a cette fois été mené sur 295 hectares de prés d'une partie de la commune de Menil-Hermei et des localités environnantes, Les Isles-Bardel, Rabodanges, Saint-Philbert-sur-Orne et La Forêt-Auvray. Les résultats attendus visaient à apporter un élément de réponse à la question suivante : **en milieu a priori favorable, qu'elle est la véritable place de la biodiversité remarquable ?**

## Biodiversité des prairies



En effet, en ce début de 21<sup>eme</sup> siècle, qu'en est-il, au niveau national, de la biodiversité des prairies dans les secteurs de plaines et de collines ? Si, en ce même début de 21<sup>eme</sup> siècle, le vocable de « biodiversité » est dans tous les esprits, sur toutes les lèvres et dans tous les médias, dans quelle mesure est-il véritablement présent sur le terrain, des campagnes cultivées aux secteurs de nature plus préservée ? S'agit-il d'une biodiversité remarquable, ou alors d'une biodiversité très répandue et envahissante ?

*La Génotière (La Forêt-Auvray), une ancienne « terrasse » de l'Orne*

Bien entendu, il y a fort à parier que les prés de montagne aient une flore plus variée, car les contraintes naturelles plus fortes offrent à l'homme moins de possibilités d'exploitation, de transformation. Le fait reste néanmoins à prouver et nous allons voir que le secteur que nous avons choisi, plutôt montueux, ne semble pas forcément aller dans ce sens. Mais on ne peut pas démarrer les investigations de tous côtés, plaines, collines, montagnes... et nous avons choisi le domaine le plus à notre portée et qui, de surcroît, concerne une bonne part de l'hexagone, celui des plaines et des collines.

Pourquoi également ce choix des prairies pour évaluer la biodiversité ? Déjà peut-être parce que la richesse en espèces y est plus importante que dans les milieux fermés de type forêts, fourrés... ; ensuite parce que les prairies représentent une large part de l'occupation du sol en France, 42 %, dont 24 % de prairies permanentes avec 6,5 millions d'hectares (source déclaration surfaces PAC 2009).

### Les choix et les principes de la cartographie

Avant de commenter les résultats de la carte, il est tout aussi important d'expliquer les choix qui ont présidé à sa réalisation. Car, de prime abord, on pourrait croire que la réalisation d'une carte ne répond qu'à un seul objectif : représenter la réalité. Ôtons-nous vite cette idée de la tête car la réalité est si complexe qu'elle ne peut pas « tenir » en entier sur un bout de papier ! En fait, la cartographie sert essentiellement à répondre aux objectifs fixés par l'opérateur. Dans notre cas, c'était de faire apparaître l'occupation du sol et notamment celle des prairies au travers d'un gradient de « naturalité » ou, si l'on préfère, de biodiversité plus ou moins préservée. Face à l'infinie variété de la réalité, cette représentation est obligatoirement partielle et passe par des choix. Voyons les nôtres.

Tout d'abord, nous n'avons pas choisi la faune pour exprimer la plus ou moins grande variété du vivant. Comme le montre l'ensemble des travaux conduits depuis plus d'un siècle, la flore semble être à cet égard un meilleur indicateur. Sachant que dans la grande majorité des situations, la végétation est nécessaire au maintien de la vie animale, on comprend la primauté de la flore sur la faune. D'où notre premier choix consistant à nous référer aux végétations.

Depuis Charles Flahaut, on sait également que les plantes se regroupent en fonction de la nature des milieux qu'elles occupent. Cette notion reprise par la phytosociologie : concept d'associations végétales... ; par les gestionnaires de milieux naturels depuis Natura 2000 : concept de végétations indicatrices

« d'habitats » dont les statuts de rareté sont connus..., semble aujourd'hui la plus appropriée pour conduire des études sur la biodiversité. Le recours aux groupements végétaux a été notre second choix.

Mais la nature est complexe. Les associations végétales peuvent n'occuper que des espaces très restreints, décimètres carrés, mètres carrés ; ces associations peuvent être superposées ou imbriquées (végétations à plantes annuelles mêlées à des végétations composées de vivaces) ; ces associations peuvent être fragmentaires ou dégradées (il y manque des espèces caractéristiques). Sur le terrain, il est bien rare d'avoir un seul groupement végétal par parcelle et, bien entendu, ces groupements ne répondent pas aux découpages cadastraux, ce qui, d'un point de vue cartographique, oblige à choisir des options, à se « positionner » pour faire « passer » le message recherché.

Au vu de ce qui précède, nos choix ont donc été dictés par un besoin de simplification. Pour les prairies, nous avons choisi de représenter des groupements végétaux « majeurs » qu'on trouve régulièrement dans le secteur et qui ont une signification assez claire en matière « d'écologie » et de valeur patrimoniale. Présentons-les en commençant par le plus banal et répandu pour finir par le plus rare :



Le Ray-grass anglais ou yvraie vivace (P. Bouvier)

**Le groupement à Ray-grass (et crételle).** C'est un groupement avec peu d'espèces, ce n'est pas une prairie fleurie. Le lien avec le sol originel a été rompu ou transformé par chaulage (calcium), apports d'engrais (nitrates, phosphates), par piétinement animal et déjections, par semis de graminées à valeur fourragère plus élevée. Les prairies temporaires (inscrites dans un cycle cultural) font largement partie de ce lot. On y trouve, entre autres, le Ray-grass (l'yvraie vivace), la crételle, le dactyle aggloméré, le cirse des champs, l'oseille sauvage et les patiences... Ce groupement est un des plus répandus en Normandie.



La luzule champêtre

**Le groupement à luzule champêtre (et crételle).** S'il était certainement largement présent avant-guerre dans tout le Massif Armoricain, il a fortement régressé au profit du précédent. Ce pré peut être fleuri, notamment par la présence de la marguerite, de la centaurée noire, de l'achillée millefeuille, du lotier corniculé... Bien caractérisé par la luzule champêtre (poils sur les feuilles), la flouve odorante, la fétuque rouge, l'agrostis commun..., il traduit le lien avec les sols maigres et acides fréquents sur cornéennes et

granite. Le groupement peut réapparaître après le groupement à Ray-grass, notamment sur les versants où le lessivage oblique des intrants (engrais, déjections...) par les pluies est marqué. Il est bien adapté aux pentes et également bien représenté en cas de sous-pâturage (lisières des parcelles, marges et secteurs moins fréquentés). En nette régression dans le bocage, quasi disparu des secteurs de plaine, le pré à luzule champêtre présente une biodiversité intéressante et peut accueillir, le cas échéant, quelques espèces remarquables.

**Le groupement à saxifrage granulé (et orchis bouffon).** C'est un pré fleuri, caractérisé par un nombre d'espèces plus important que les deux précédents. Il se plaît plutôt sur les pentes bien exposées, présente un optimum printanier de floraison, semble rechercher des sols acido-neutroclines ; il en existe d'ailleurs une

variante calcicline qui trahit la présence d'anciens placages calcaires dans ce secteur du Massif Armoricain en contact (Falaise) avec le Bassin Parisien ; on note alors fréquemment la présence de taches vert-jaunâtre



Le saxifrage granulé

de brachypode penné (une graminée neutro-calcicole). Ce groupement est peu commun et, en son sein-même, l'orchis bouffon semble être de moins en moins fréquent (constatation de 2025). On peut y trouver, entre autres, l'avoine pubescente, la laîche printanière, la primevère officinale, la pulmonaire à longues feuilles, les serpolets... On peut inscrire sans risque ce pré dans les éléments de patrimoine présentant une biodiversité remarquable.



Le spiranthe d'automne (P. Bouvier)

**Le groupement à spiranthe d'automne** (et œillet velu). C'est un pré rassemblant de nombreuses espèces dont certaines fleurissent largement : le lin bisannuel, l'épervière piloselle, la carotte sauvage... Il peut être en mosaïque avec le groupement à saxifrage granulé auquel il peut succéder à l'été venu car son optimum est plus tardif. Il peut accueillir en son sein une petite pelouse que nous n'avons pas cartographiée vu sa petite taille. C'est une « tonsure » qui frange les chicots rocheux qui, par endroits, trouent les maigres sols des prés : c'est le **groupement à orpin rougeâtre** (petite crassulacée peu fréquente, souvent trouvée avec le lotier grêle et l'aphane à petits fruits. Le groupement à spiranthe apprécie les ambiances chaudes, les sols plutôt filtrants. Le groupement est particulièrement rare et d'ailleurs, le spiranthe semblait avoir disparu du département de l'Orne pendant de longues

décennies avant d'être retrouvé dans les années 90... Le groupement rassemble, entre autres, le spiranthe d'automne, l'œillet velu, la gaudinie fragile, la brize commune, la petite oseille, le polygala vulgaire, l'aigremoine eupatoire... Il présente une biodiversité qu'on peut qualifier de remarquable.

Un de nos derniers choix, toujours dans un objectif de simplification et de clarté, ainsi que pour obtenir la carte la plus parlante en matière de biodiversité, a été le suivant :

Lorsque plusieurs groupements végétaux occupaient une parcelle, si la possibilité de les cartographier tous n'était pas possible, priorité était donnée à celui présentant la valeur patrimoniale et la biodiversité les plus fortes. Exemple : pré à ray-grass et pré à luzule champêtre = c'est le pré à luzule champêtre qui a été cartographié. Pour argumenter ce choix que certains pourraient contester, on peut avancer qu'une gestion adaptée peut permettre au pré à luzule de gagner toute la parcelle, d'où l'intérêt de cartographier le groupement à conserver en priorité.

## Une carte, pour révéler l'emprise spatiale des phénomènes

La carte réalisée en 2017 a donc pour but de pouvoir apprécier le développement spatial des intéressantes végétations relevées lors d'un inventaire partiel mené 22 ans plus tôt (1995). Ces prairies originales sont-elles anecdotiques ou ont-elles, à l'échelle du territoire donné, une véritable représentativité ? Cette question mérite d'être élargie et replacée dans un contexte plus général : quelle place occupe véritablement la biodiversité remarquable dans un secteur *a priori* sous-exploité, *a priori* mieux « préservé » ? Bien entendu, la réponse devrait permettre, par extrapolation, de deviner l'état des autres secteurs plus ordinaires...

Mais avant de présenter les résultats de la carte concernant les végétations, il est bon de revenir sur le cas des espèces, une petite dizaine, qui apportent leur « valeur ajoutée » aux lieux. Quel espace occupent-elles réellement ? Doivent-elles être envisagées comme des « fleurons » de la biodiversité ou tout simplement comme des éléments vulnérables ou menacés ?

Le capillaire du nord n'est présent que pour quelques pieds et sur un seul escarpement rocheux (Les Isles-Bardel). La spergule de Morison ne concerne que quelques corniches rocheuses du Bois des Isles et ce, pour environ une cinquantaine de pieds. On peut attribuer un peu plus (une centaine de pieds ?) au galéopsis des moissons dans un pierrier du même bois, et certainement une quantité assez voisine pour les groupements linéaires de fossés de la sanguisorbe officinale.



Pierrier du Bec Corbin à Ménil-Hermei



Fossé à Sanguisorbe officinale à Ménil-Hermei

En fait, leur biotopes peuvent être taxés « d'insolites » à l'échelle régionale, et les populations concernées sont tellement réduites qu'on peut les juger en grand danger de disparition à l'échelle locale : conséquences du réchauffement, risques d'incendie (comme à proximité, sur le grand escarpement du Cul de Rouvre avec sa vieille population de genévrier commun), cueillettes de collectionneurs peu scrupuleux... « *Il suffirait de presque rien...* » comme l'a dit Reggiani, pour que ces plantes disparaissent à tout jamais !

Si l'on passe à des environnements plus communs, comme les prairies, l'oenanthe faux-boucage, avec quelques centaines de pied en zone semi-humide, semble moins fragile ; en revanche, en milieu sec, la petite population de spiranthes d'automne (avec une centaine de pieds) est sur la sellette car associée au devenir de la seule parcelle qu'elle occupe : changement de propriétaire, changement de gestion... Même si quelques sites ont été identifiés localement mais hors du périmètre d'étude pour cette orchidée tardive (Les Méserettes à Rabodanges, Les Taillis à St-Philbert-sur-Orne), l'espoir est plutôt maigre...



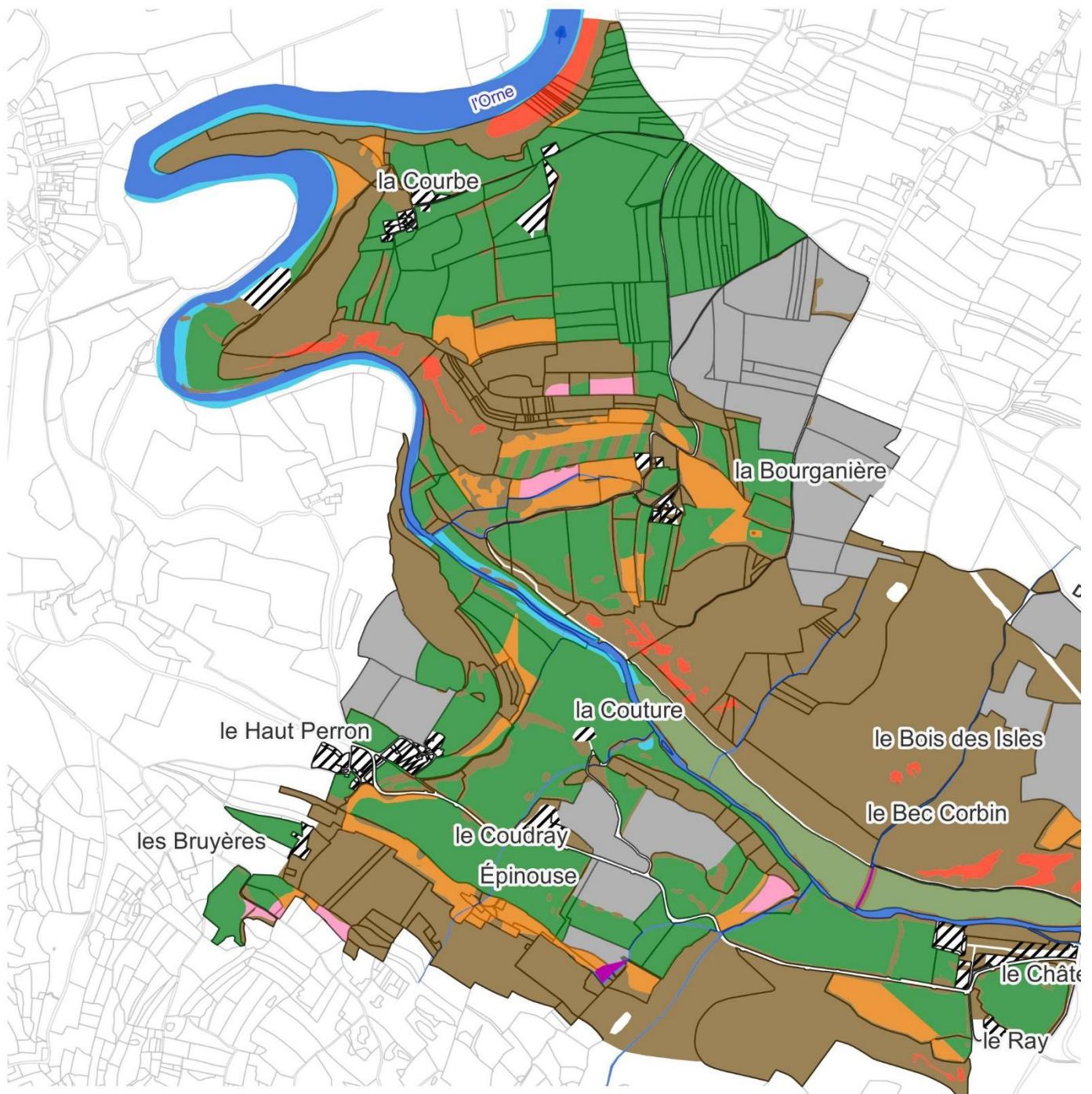
Entre la Forêt-Auvray et Ménil-Hermei, la route (D21) bordée de dompte-venin



Le dompte-venin

Néanmoins, rien n'empêche de nouvelles belles découvertes, comme cette petite population de dompte-venin récemment (2016) découverte en bas de bois de ravin (et en bord de route !).

Au final, malgré cette dizaine d'espèces rares recensée sur un territoire somme toute réduit, ce premier tableau n'est guère réjouissant et montre que la biodiversité remarquable est véritablement menacée.



0 500 1 000 m

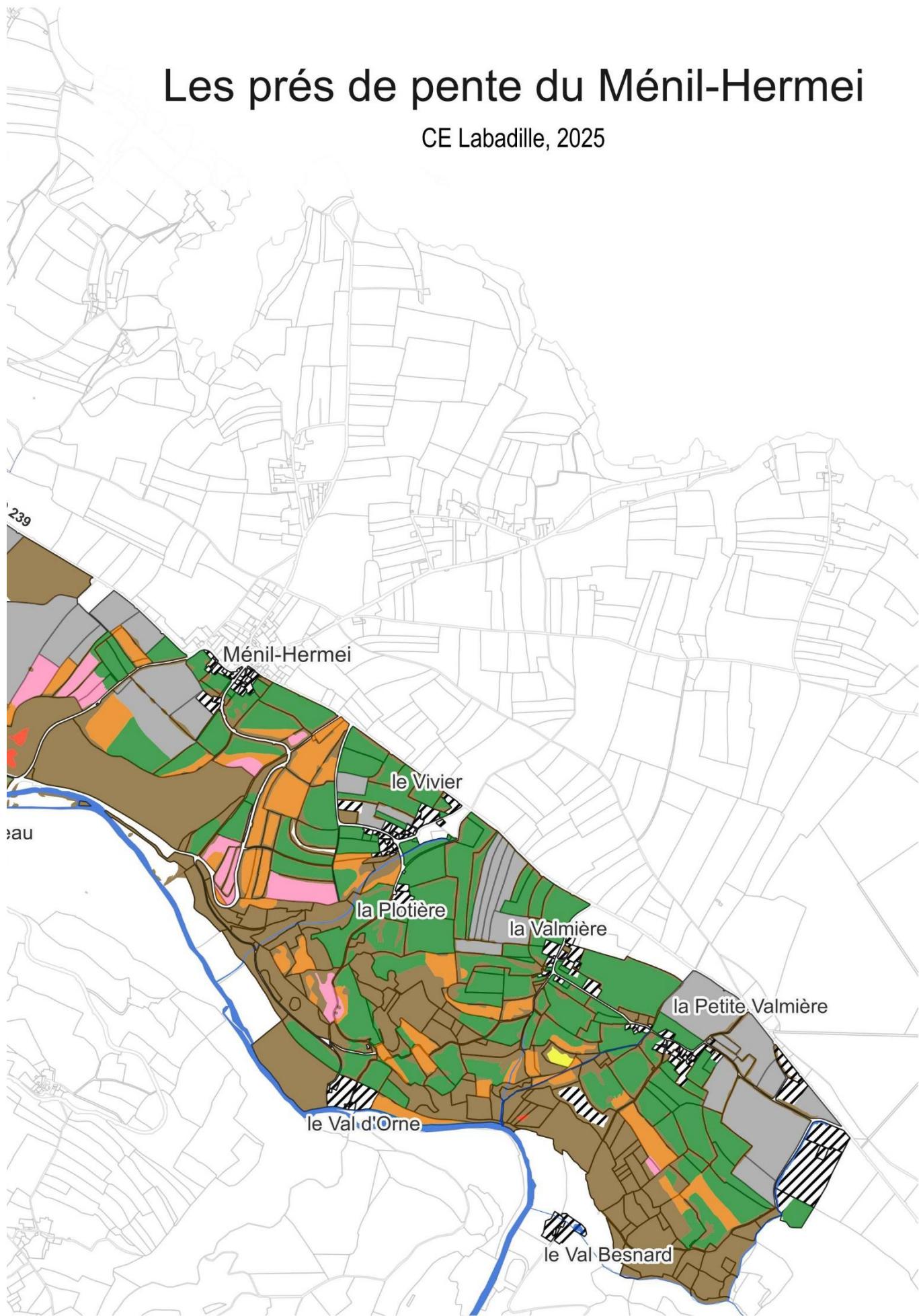


- |                             |                                |
|-----------------------------|--------------------------------|
| /// Hameaux et dépendances  | ■ Prés à luzule champêtre      |
| ■ Labours                   | ■ Prés à ray-grass anglais     |
| ■ Escarpements rocheux      | ■ Prés à oenanthe faux-boucage |
| ■ Bois et haies             | ■ Prés tourbeux                |
| ■ Pré à spiranthe d'automne | ■ Prés à jonc épars            |
| ■ Prés à saxifrage granulé  | ■ Fleuve et ruisseaux          |
| ■ Parcelles cadastrales     |                                |

Cartographie : Mélanie Labadille, 2025  
 Sources : inventaires CE Labadille. Géoportail. Data.gouv cadastre 2025

# Les prés de pente du Ménil-Hermei

CE Labadille, 2025



## Les résultats

Alors, qu'en est-il de cette biodiversité au niveau des groupements végétaux, des ensembles qui pourraient véritablement marquer nos paysages ? Qu'en est-il de nos prés à luzules champêtres, à saxifrages granulés ? Vous l'aurez compris par avance, juste en jetant un petit coup d'œil à notre carte, le résultat n'est guère réconfortant !

Pourtant, vous imaginez bien que lorsque nous nous sommes mis en chemin pour parcourir toute cette « tapée » de prairies, lorsque nous sommes passés sous 317 clôtures barbelées, quand nous nous sommes « frotté » à quelques troupeaux de bœufs trop curieux..., nous espérions bien avoir de bonnes surprises. En particulier, le secteur nord de La Courbe et de La Bourganière (Les Isles-Bardel), par sa position dans les grands méandres encaissés, par ses fortes pentes, par son accessibilité particulièrement délicate semblait ouvrir aux rêves les plus fous ! Eh bien, autant dire que nous avons été vite déçu des résultats, même si quelques « trouvailles » nous ont un tant soit peu remonté le moral !



Les prés de pente de La Courbe (Les Isles-Bardel)



Ceux de La Bourganière (Les Isles-Bardel)



Orchis bouffon (P. Bouvier)

Au final, les **prés à saxifrage granulé et orchis bouffon**, avec une présence dans **27 parcelles** cadastrales, n'occupent que **3,4 %** (9,97 ha) de la surface totale des prés. On peut aussi préciser que depuis une trentaine d'années, l'orchis bouffon a réellement régressé. Sans avoir un chiffrage précis, c'est du moins avec certitude ce que nous ont révélé les sorties que nous avons faites en 2025. Quant au pré à spiranthe, malgré les recherches qui ont continué, il n'occupe toujours qu'une seule et unique parcelle (**0,1 %**, 0,3 ha).

Peut-être plus grave, car il s'agit sommées toutes d'un pré relativement ordinaire mais en « harmonie » avec les sols et le climat local, le **groupement à luzule champêtre**, inventorié dans **94 parcelles**, n'occupe que **15,3 %** (45,2 ha) de la surface des prés. D'ailleurs, la carte est « un arrêt sur image » inscrit au cours d'une longue et importante mutation, car ces végétations occupaient certainement avant-guerre (il y a près d'un siècle) une bonne partie des surfaces en herbe.

Le grand « gagnant », c'est bien entendu la **prairie à Ray-grass et crételle** qui affiche à son « tableau de chasse » **74,5 %** (220 ha) des surfaces de prairies et une présence attestée dans plus de 200 parcelles ! C'est cette prairie « améliorée » mais pauvre en espèces qui marque aujourd'hui les trois quarts du territoire en herbe ; son vert franc a, avec les années, remplacé le vert-jaune un peu rosé des végétations à luzule champêtre.



*L'Orne au bas de La Valmière (Ménil-Hermei)*

S'ajoutent à ces prés (295 ha), les bois (314 ha), les cultures (95 ha) et les escarpements rocheux (8 ha) pour former un total de 712 ha.

Les bois de pente, essentiellement des chênaies-hêtraies à houx (avec de nombreuses variantes à chênes et bouleaux) couvrent donc **44 %** de cet espace où elles sont bien adaptées. En effet, la pauvreté des sols, leur faible épaisseur (nombreux faciès avec affleurements rocheux) n'ont permis qu'une mise en valeur agricole partielle du territoire. Les haies, nombreuses, participent largement à ce boisement.

Les prés humides à semi-humides couvrent **6,7 %** (19,93 ha) du total des prés. Ils se partagent le fond de vallée de l'Orne et forment un étroit ruban suivant le fleuve en contrebas des pentes fortes et des escarpements essentiellement boisés : il s'agit de très longs prés de fauche à oenanthe faux-boucage et orge faux-seigle, ainsi que de quelques prés à joncs épars et crételle ; également, en tête d'un étroit vallon (Épinouse), d'un petit fond tourbeux en voie de disparition.



*Les bois et le bocage touffu de La Plotière (Ménil-Hermei)*



*Cultures à la Génotière (la Forêt-Auvray)*

La représentativité des cultures (**13%**) n'a pas de valeur statistique. Elles se « glissent » au sein des autres groupements quand les pentes deviennent « praticables », mais l'apparition des labours correspond surtout à la forte atténuation de ces mêmes pentes vers l'est : c'est elle qui a marqué la limite de notre inventaire. Signalons une fois encore, que cette représentativité est difficilement dissociable de celle des prairies à Ray-grass. En effet, les sorties de 2025 montrent que c'est essentiellement dans ces deux catégories que l'espace a principalement changé en 8 ans, principa-

lement du fait des assolements : ainsi certains labours de 2017 peuvent-ils être devenus des prairies temporaires en 2025, et vice-versa. Précisons que nous n'avons pas souhaité quantifier cette mutation de l'espace : rouvrir 317 clôtures en 2025, avouons-le, la motivation nous a manqué...

Du point de vue de la répartition géographique, le secteur septentrional (La Courbe), pourtant très enclavé semble, tout d'abord et comme nous l'avons dit, particulièrement décevant.



*Sous le Bois des Isles, les prés de pente de La Bourganière (Les Isles-Bardel)*

Ensuite, deux ensembles se dégagent particulièrement bien pour les prés à luzule champêtre et ceux à saxifrage granulé : il s'agit des alentours du hameau de La Bourganière ; de l'ouest et du sud de Ménil-Hermei.



*Le pré à spiranthe d'automne de La Petite Valmière*



*Wahlenbergie*

Enfin, signalons un dernier ensemble singulier dont la gestion actuelle ne permet pas la totale expression : il s'agit d'un étroit ruban d'une vingtaine de mètres de large qui court sur 1 kilomètre des Bruyères au fossé des Mineries. Cette longue lisière d'Épinouse (La Forêt-Auvray), établie entre bois et prairie sur une pente forte exposée au nord-est, largement colonisée par la luzule champêtre, a certainement dû, dans un passé assez récent et sous gestion extensive, abriter des espèces significatives ; malgré la dénaturation que l'on sent opérer de nos jours, nous y avons retrouvé la wahlenbergie *Wahlenbergia hederacea*, petite campanulacée pas si commune, accompagnée du mou-

ron délicat, toutes deux encadrées par une belle population de lysimaque nummulaire *Lysimachia nummularia*. Il est fort dommage que de tels prés ne puissent s'exprimer totalement car, de nos jours, nous manquons de références quant aux prés de pentes humides et froids, du fait d'une exposition au nord ou à l'est.

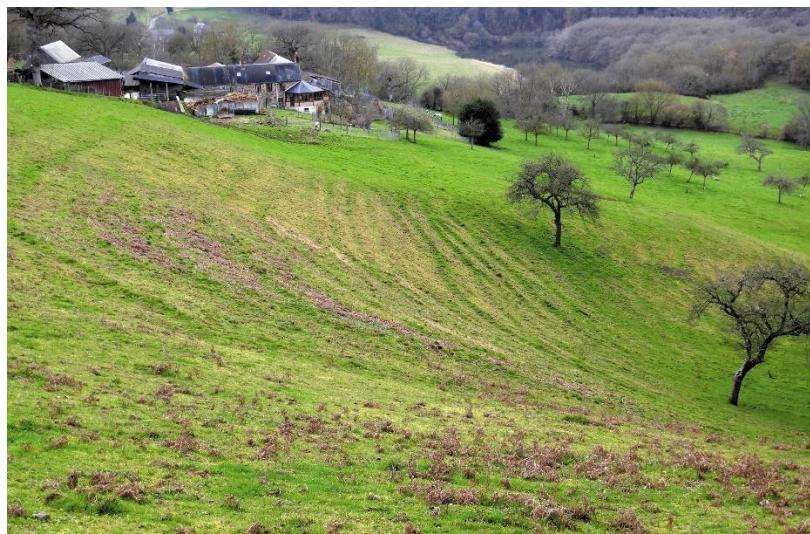
## Conclusion

Il faut l'admettre, l'inventaire du secteur du Ménil-Hermei ne nous a pas révélé la richesse patrimoniale à laquelle nous nous attendions ! 27 prés à saxifrages granulés, c'est déjà bien mais ça ne semble pas « peser lourd » dans la balance des grandes mutations auxquelles ce début de siècle est livré. Alors pourquoi publier cette carte, et de surcroît, 8 ans après la réalisation de cet inventaire ? Eh bien, parce qu'à la réflexion, ces résultats mitigés dans un secteur pourtant prometteur nous invitent à réfléchir car ils pointent du doigt un autre phénomène que nous avions nous-même négligé jusqu'ici.

Comme d'autres, depuis les années 80, nous avons participé à l'inventaire (bénévole...) de nos richesses naturelles, signalant aux institutions les espaces et les espèces constituant notre patrimoine. Aujourd'hui, il semble que soit plutôt venue l'heure de signaler qu'en 2025 nous vivons dans un état alarmant de bio-appauvrissement, de biodégradation, bref de bioprécarité ! Pour vous en persuader, il suffit juste de lire entre les lignes de l'inventaire du Ménil-Hermei : même dans une zone affichant de fortes contraintes naturelles, même dans une zone enclavée éloignée des contaminations urbaines et industrielles, même dans un petit coin perdu où l'on pourrait croire au sanctuaire, la nature « végète », la nature souffre ! Ces résultats décevants laissent présager de l'état de la biodiversité des secteurs favorables aux activités humaines, c'est-à-dire de la majorité des espaces ! Quant à l'acceptation-même du concept d'espèce protégée, d'espace protégé, de sanctuaire, de réserve naturelle, c'est déjà la reconnaissance de cette bioprécarité généralisée.

Bien entendu, on pourra taxer ce discours d'alarmiste et croire, un peu plus loin que le Ménil-Hermei, à l'infinie biodiversité des mers, des pôles, des grandes forêts, des vraies montagnes... Mais au risque de décevoir les éternels satisfaits, toutes les portions « accessibles et vivables » de ces milieux ont déjà entamé leur descente aux enfers et leur biodiversité s'amenuise à grands pas : montagnes « arachées » et soumises au sur-tourisme ; forêts tropicales surexploitées ; calottes qui fondent ; océans poubelles à plastiques et déchirés par les réseaux sous-marins et les porte-conteneurs...

On peut même aller encore plus loin et, toujours pleins de motivation et d'énergie, faire partie de la grande aventure humaine et suivre Elon Musk et SpaceX, pour continuer le sabotage sur la planète Mars ! L'inventaire de Ménil-Hermei, aussi petit soit-il, nous suggère pour sa part d'agir rapidement contre la bioprécarité, la bioérosion qui nous entoure et qui avance à grand pas. À vous de choisir votre équipe !



*Le site de La Courbe (Les Isles-Bardel)*